

DELIBERATION N° 38 /2020
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 17 septembre 2020

Sous la présidence de M. ROULOT, Maire

Présents : M.ROULOT, M. NEDJAR, Mme MACKOWIAK, M. BOURÉ, Mme GOMEZ, Mme EL MANANI, M. DADDA, Mme EL HAJOUÏ, M. BA, Mme BOCK, M. POESSEL, M. PROD'HOMME, Mme LE ROUX, Mme DANGERVILLE, M. NITOU SAMBA, Mme BOULET, M. MENIRI, Mme TIZNITI, Mme DIALLO Aïcha, Mme CETINKAYA, Mme NAZEF, M. MAISONNEUVE, Mme DUMOULIN, M. DUPRAT, Mme DIALLO Aminata, Mme LE LEPVRIER, M. MAILLARD, M. BOUTRY, Mme SAINT-AMAUX

Excusés et ont donné procuration : M. FLORIN à M. DADDA, M. RUBANY à Mme GOMEZ, M. OLIVIER à Mme DANGERVILLE, Mme SAMBA à M. BOUTRY

Secrétaire de séance : Mme NAZEF

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Objet : Désignation des représentants à différents syndicats intercommunaux et divers organismes

Monsieur le maire rappelle que suite au renouvellement du conseil municipal et qu'en application de l'article L.5211-8 du Code général des collectivités territoriales, il y a lieu de désigner des représentants du conseil municipal auprès des différents syndicats intercommunaux :

Le **S.E.Y.** (Syndicat d'Énergie des Yvelines) : la ville a adhéré à ce syndicat par délibération du 26 mars 2003.

Conformément aux statuts de ce syndicat, il y a lieu de désigner 1 titulaire et 1 suppléant, Monsieur le Maire propose :

Titulaire :

- Gérard PROD'HOMME

Suppléant :

- Eric ROULOT

Le **S.M.S.O.** (Syndicat mixte d'aménagement de gestion et d'entretien des Berges de Seine et de l'Oise).

Conformément aux statuts de ce syndicat, il y a lieu de désigner 1 titulaire et 1 suppléant, Monsieur le Maire propose :

Titulaire :

- Alain FLORIN

Suppléant :

- Gérard PROD'HOMME

Collège des « Ville Porte du Parc Naturel Régional du Vexin Français » : par délibération du 23 juin 2005, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention avec le Parc Naturel Régional du Vexin Français afin d'être reconnue comme « ville porte ».

Ce parc naturel est géré par le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional du Vexin Français.

La convention précise que la Commune de Limay disposera d' 1 représentant titulaire et d' 1 suppléant au sein du Collège des villes portes du Syndicat mixte.

Monsieur le Maire propose :

Titulaire :

- Alain FLORIN

Suppléant :

- Mohamed DADDA

Le comité de suivi de site (CSS) du bassin industriel de Limay, Gargenville et Porcheville.

La commission de suivi de site (CSS) autour du bassin industriel de Limay, Gargenville et Porcheville a été créée par arrêté préfectoral du 10 décembre 2014.

Les membres de la commission sont nommés par le Préfet pour une durée de 5 ans.

Il y a lieu de désigner 1 titulaire et 1 suppléant pour représenter la ville de Limay à cette commission.

Titulaire :

- Jean-Marc RUBANY

Suppléant :

- Gérard PROD'HOMME

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE par 24 voix pour et 9 conseillers municipaux ne participent pas au vote (M. MAISONNEUVE, Mme DUMOULIN, M. DUPRAT, Mme DIALLO Aminata, Mme LE LEPVRIER, M. MAILLARD, M. BOUTRY, Mme SAINT-AMAUX, Mme SAMBA)

- De désigner les représentants à différents syndicats intercommunaux et divers organismes, conformément à la proposition de Monsieur Le Maire

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.



Le Maire,

E. ROULOT

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Désignation des représentants à différents syndicats intercommunaux et divers organismes

Date de transmission de l'acte : 24/09/2020

Date de réception de l'accusé de réception : 24/09/2020

Numéro de l'acte : delib-38-2020 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 078-217803352-20200917-delib-38-2020-DE

Date de décision : 17/09/2020

Acte transmis par : Corinne STIGER

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.3. Désignation de représentants